AR PREFECTURE
016-200054047-20160302-2016_03_02_17-DE
Reçu le 11/03/2016

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 28
Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 23
Excusés : 05
Absents : 00
Délégations : 04

Date de Convocation: *22 février 2016*

Date d'affichage : *23 février 2016*

Le deux mars deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 22 février 2016, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

Etaient présents :
M.GAULTIER Emmanuel, Maire délégué.
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M.BOOB Frédéric Adjoints, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, M. FLAYAC Serge, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. PAULET Didier, M. POINTIER Emeric, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme VIGNAUD Christine, M. VIGNAUD Jean-Michel, M.MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine ; Mme VICTOR Nathalie ; Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s : Mme MEKENKAMP Caroline, Mme BARRY Marie Christine ; Mme FLEURIAU Valérie ; M.GERMANEAU Gilbert ; M. LASCAUX Laurent ;

Délégations :
Mme BARRY Marie-Christine à Mme VILLEDARY Véronique ; Mme FLEURIAU Valérie à M.PAULET Didier ; M. GERMANEAU Gilbert à M. DUPRE Jean-Noël ; M. LASCAUX Laurent à M.DESBORDES Pierre ;

Absents :

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2016/03/02
N° 17

17 - Finances – Adhésion commune nouvelle au Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication (SDITEC)

Suite à la fusion de la commune de Saint-Germain de Confolens et Commune de Confolens, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la commune nouvelle des statuts du Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication (SDITEC).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer au Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication (SDITEC)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'adhésion.

Pour extrait Conforme,
En Mairie, le 10 mars 2016

Jean-Noël DUPRE
Maire de Confolens

MAIRIE DE CONFOLENS (Charente)